

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2024

Point 11 de l'ordre du jour

Nominations

Délibération n°24-03-08

Considérant le règlement intérieur de l'École nationale des ponts et chaussées notamment ses articles 3, 4 et 6, le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, au vu des avis émis par le Conseil d'enseignement et de recherche lors de ses séances des 7 décembre 2021, 8 février 2022, 5 avril 2022, 25 août 2022, 8 décembre 2022 et 9 février 2023 et par le Conseil scientifique lors de sa séance du 13 mars 2023, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'attribution du titre de professeur honoraire de l'École nationale des ponts et chaussées à Messieurs Jacques COMBAULT et Jean-Pierre MAGNAN.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 14 mars 2024.

Le Président du Conseil d'administration,

BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE :

0

ABSTENTIONS :

0